

Budget primitif 2026

Note de présentation

Le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2026, présenté au Conseil municipal le 17 décembre dernier, contenait des hypothèses de travail pour la construction du budget. Le budget prévisionnel présenté ci-dessous reprend ces hypothèses et les corrige des dernières informations et tendances nationales et locales dont la commune a pris connaissance.

Le budget primitif 2026 est voté cette année dès le mois de février, soit avant l'arrêt puis l'affectation des résultats de l'exercice 2025. Aussi, la copie budgétaire est présentée en équilibre sans report de l'excédent qui sera constaté aux comptes 2025. Cette démarche témoigne de la solidité des finances de la commune.

La présente note présente les chapitres les plus significatifs ou fluctuants du budget, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Imputation	Libellé	BP 2026
011	Charges à caractère général	2 241 098,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 205 149,00 €
023	Virement à la section d'investissement	325 000,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	351 400,00 €
65	Autres charges de gestion courante	762 364,00 €
66	Charges financières	89 000,00 €
67	Charges spécifiques	3 800,00 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	500,00 €
		6 978 311,00 €

- Charges à caractère général (chapitre 011) 2 241 098,00 € (évolution -2,8%)

Le budget primitif 2026 présente environ -140 000 € d'ouvertures de crédits par rapport au budget 2025, soit -2,8%.

Quelques points saillants méritent d'être mis en exergue :

- Le mouvement d'inflation générale des prix, s'il se stabilise à un niveau bas, continue d'affecter les dépenses de fourniture et d'équipement de la commune ;
 - La ligne 60623 relative aux dépenses d'**alimentation** est affichée en baisse importante (-40 000 €, soit -19% par rapport au BP 2025), en regard de la réalisation prévisionnelle 2025, moins forte qu'anticipée. En effet :
 - o La commune a souscrit un nouveau marché d'alimentation en groupement de commandes avec la ville de Vernon, dont les prix témoignent de la réalisation d'économies d'échelle ;
 - o Les volumes de repas servis sont affichés en léger recul, du fait d'une part de la diminution tendantuelle des effectifs scolaires, d'autre part en raison de l'arrêt quasi-total de la convention de prestation de services conclue avec le CRJS de Vernon (cet arrêt a permis la réalisation d'économies au niveau de notre masse salariale) ;
 - o Le changement des pratiques de cuisine insufflé par le chef, privilégiant l'emploi d'aliments bruts, permet de réduire la part variable relative à l'achat d'alimentation dans le coût total d'un repas servi.

Cette diminution sensible de la ligne budgétaire relative aux dépenses d'alimentation est réalisée sans aucun renoncement sur la qualité. A titre d'exemple, la part d'aliments bio dans les repas servis à Saint-Marcel a presque doublé en un an, passant de **24,73% en 2024** à **46,58% en 2025** !

- Il est attendu que les dépenses courantes d'entretien et de maintenance des bâtiments communaux poursuivent une légère montée en puissance, de même que les dépenses d'entretien courant des voiries communales ;
 - Le prix PEG du gaz, adossé à notre marché de fourniture d'énergie, a affiché une baisse sensible au second semestre 2025 après un début d'année compliqué. Par prudence, nous n'anticipons néanmoins qu'une baisse limitée (-25 000€, soit -8.7%).

- Dépenses de personnel (chapitre 012)

3 205 149,00 € (évolution +4,2%)

L'évolution des dépenses de personnel devrait retrouver un rythme classique en 2026, estimé à ce stade à +130 000 €, soit +4%.

Le taux de contribution des collectivités à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRCL) va encore augmenter de 3 points en 2026, puis de 3 points en 2027 et 2028. Au total, ce taux passera de 31,65% en 2024 à 43,65% en 2028. Cet effort considérable, décidé par l'Etat, aura un impact d'environ 40 000 € en 2026, qui aura vocation à s'accentuer au détriment de l'épargne de notre commune.

Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), qui affecte naturellement à la hausse les dépenses de personnel par le jeu des avancements de grade et d'échelon, est généralement compris entre 1% et 2% de la masse salariale. Son effet serait ainsi de + 35 000 € à + 70 000 € en 2025.

• Virement de section (chapitre 023) 325 000,00 € (évolution -76,2%)

La baisse brutale de l'ouverture de crédits à ce chapitre est un trompe-l'œil. Elle est liée à la seule circonstance que le BP2026 a été voté avant l'affectation des résultats 2025. Ce chapitre aura vocation à retrouver un niveau classique à la faveur du vote du budget supplémentaire, au printemps prochain.

• Charges financières (chapitre 66) 89 000,00 € (évolution +4,7%)

Ce chapitre prévoit le paiement des intérêts correspondant aux emprunts en cours. La commune a souscrit un nouvel prêt à hauteur de 400 000 € en 2025.

Nous anticipons une légère hausse de ce chapitre qui prend en compte la souscription d'un nouvel emprunt en 2026.

Recettes de fonctionnement

Imputation	Libellé	BP 2026
013	Produit de gestion courante (atténuation de charges)	40 000,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	3 305,00 €
70	Produits et service du domaine	374 826,00 €
73	Impôts et taxes	2 834 851,00 €
731	Fiscalité locale	2 558 283,00 €
74	Dotations, subventions et participations	878 593,00 €
75	Autres produits de gestion courante	288 453,00 €
		6 978 311,00 €

- Atténuation de charges (chapitre 013) 40 000 € (évolution +166,7%)

Ce chapitre lié aux remboursements versés par notre assureur statutaire a été très faible en 2025, compte tenu d'un décalage de remboursement de plusieurs dossiers en cours d'étude. Cela laisse présager un rebond en 2026.

• Produits des services (chapitre 70) 374 826,00 € (évolution +30,2%)

Ce chapitre est attendu en forte hausse, en raison principalement de deux facteurs techniques :

- La facturation des services périscolaires et du restaurant scolaire pour la période de l'automne 2025 a été effectuée au début de l'exercice 2026. Cette évolution impacte à la baisse la réalisation 2025 et à la hausse le budget primitif 2026 ;
- La ligne 70841 relative au remboursement « aux budgets annexes, aux régies », a été créée en 2026. Elle comptabilise les recettes liées à la mise à disposition d'un agent communal au profit du CCAS.

• Impôts et taxes (chapitre 73) 2 834 851,00 € (évolution +1,9%)

Ce chapitre, qui de manière surprenante ne comptabilise pas les recettes fiscales directes de la commune, est attendu en légère hausse par rapport au budget 2025.

En effet, la reprise du volume des transactions constatée dans le département en 2025 nous conduit à ajuster la prévision du produit des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) en fonction du réalisé 2025 (164 000 €) et non pas du budget primitif 2025 (110 000 €).

• Fiscalité locale (chapitre 731) 2 558 283,00 € (évolution +2,0%)

Ce chapitre créé par la nomenclature comptable M57 devrait lui aussi connaître une légère hausse par rapport au budget 2025.

En effet, nous anticipons une hausse du produit de la fiscalité d'environ 50 000 €, soit 2%, en raison :

- De l'évolution nationale des bases taxables à +0,8% ;
- De l'évolution de l'assiette de la taxe foncière, dépendant de la délivrance d'autorisations d'urbanisme et de la révision des valeurs locatives par les commissions communale et intercommunale des impôts directs.

• Dotations et participations (chapitre 74) 878 593,00 € (évolution +3,7%)

Ce chapitre est présenté en hausse par rapport au BP 2025. Cette évolution est permise par le très bon niveau de réalisation de la ligne 74718 « Autres » en 2025, qui comptabilise le soutien de nos financeurs au service public de l'accueil périscolaire :

- Une hausse des sommes perçues de l'Etat dans le cadre du dispositif « Cantine à 1€ », qui rencontre un franc succès auprès des familles ;
- Une hausse des fonds perçus par la CAF, qui a recalculé son soutien aux services périscolaires.

• Autres produits de gestion courante (chapitre 75) 288 453,00 € (évolution +30,4%)

Ce chapitre comptabilise les produits de la location des immeubles communaux, en hausse marquée après une année 2025 déjà très performante.

Cette hausse tient notamment compte des loyers à percevoir liés à la valorisation du bâtiment dit « Jules Ferry 2 ».

L'investissement

La commune de Saint-Marcel a connu, entre 2022 et 2024, une période de surinvestissement nécessaire pour la réalisation des projets structurants pour le mandat en cours.

Cet effort financier inédit et assumé a permis d'engager ces projets à un rythme soutenu : le parc de la Quesvrue, la rénovation du complexe Léo Lagrange, le City stade, la Maison de santé, la réparation du bâtiment Jules Ferry 2, la rénovation de l'éclairage des équipements sportifs, l'acquisition d'une balayeuse, la rénovation de l'accueil de la mairie, l'action foncière.

Pour autant, des opérations d'investissement onéreuses seront probablement nécessaires dans les prochaines années :

- Pour le renouvellement du réseau de voiries de la commune ;
- Pour la poursuite de la rénovation globale de l'ensemble des bâtiments publics, dont le FRPA de la Pommeraie, les écoles, la mairie.

Les bons résultats de l'année 2025 et la poursuite du désendettement de la commune permettent d'envisager la réalisation d'un programme d'investissement ambitieux pour le mandat 2026-2032.

Le budget primitif 2026 étant voté avant la reprise des résultats, il présente une section d'investissement en fort repli par rapport au BP2025. Cette section pourra prendre de l'ampleur au moment de l'approbation du budget supplémentaire 2026, au printemps prochain : l'intégration du résultat 2025 permettra à la prochaine équipe municipale d'ouvrir de nouveaux crédits liés à la mise en œuvre de son programme.

Dépenses d'investissement

Imputation	Libellé	BP 2026
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	3 305,00 €
041	Opérations patrimoniales	60 000,00 €
16	Emprunt et dettes assimilées	500 400,00 €
20	Immobilisations incorporelles	50 715,00 €
204	Subvention d'équipement versées	8 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 312 643,00 €
23	Immobilisations en cours	275 000,00 €
		2 210 563,00 €

• Emprunt et dettes assimilées (chapitre 16) 500 400,00 € (évolution -16,6%)

Ce chapitre comptabilise le remboursement du capital des emprunts souscrits par la commune. Il est anticipé en baisse sur l'exercice 2026, malgré la souscription d'un nouvel encours en 2025.

Cette bonne nouvelle est liée à l'échéance de certains prêts anciens, conjuguée à la maîtrise de l'endettement qui a caractérisé le mandat en cours.

• Immobilisations incorporelles (chapitre 20) 50 715,00 € (évolution -61,7%)

Ce chapitre comptabilise les études rendues nécessaires :

- Pour la finalisation de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;
- En vue de la réalisation d'un mur de soutènement, chemin de Réanville à proximité du cimetière communal.

• Subventions d'équipement versées (chapitre 204) 8 500,00 € (évolution -86,7%)

Ce chapitre est anticipé en forte baisse. Il comptabilise la participation que verse la commune au SIEGE pour la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux et de rénovation de l'éclairage public.

L'année 2026 sera la dernière année de la convention triennale qui nous lie au SIEGE. Aussi, après une année 2025 qui avait mobilisé des crédits importants pour l'effacement de réseaux, la commune a fait le choix de mobiliser le solde de l'enveloppe allouée à Saint-Marcel pour une opération moins onéreuse de modernisation de l'éclairage public de plusieurs rues.

• Immobilisations corporelles (chapitre 21) 1 312 643,00 € (évolution -64,3%)

Le chapitre des immobilisations corporelles connaîtra en 2026 une baisse importante, qui est en grande partie un trompe-l'œil.

En effet, sur demande de la trésorerie publique, le Conseil municipal avait dû inscrire en décision modificative de juin 2025 des recettes et dépenses à hauteur d'environ 2 272 000 € pour acter un changement d'imputation des dépenses de l'opération de construction de la Maison de santé. Il ne s'agissait que d'un jeu d'écritures.

Avant la reprise des résultats 2025, le présent budget primitif comptabilise à ce chapitre les dépenses d'investissement nécessaires pour délivrer les derniers projets du mandat en cours.

En particulier :

- Une somme de 80 000 € est sanctuarisée pour l'acquisition de parcelles naturelles ou agricoles, au profit de la préservation des coteaux ;
- Des ouvertures de crédits permettront de réaliser des travaux d'amélioration et de mise en sécurité des bâtiments administratifs (174 000 €) et des écoles comprenant la cuisine centrale (181 000 €) ;

- Une somme importante de 348 645 € est ouverte pour les travaux d'investissement sur les voiries communales. Cette somme comprend la première tranche de réfection de la rue de l'hôtel du pré, dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée à la commune de Vernon ;
- Un budget de 150 000 € est prévu pour l'acquisition de quatre véhicules, aujourd'hui loués par la commune. Il s'agit d'un investissement utile qui minorera en 2027 les dépenses de fonctionnement comptabilisées au chapitre des charges à caractère général.

• Immobilisations en cours (chapitre 23) 275 000 € (évolution -84,6%)

Ce chapitre ouvre des crédits liés à la réalisation d'un projet important du mandat en cours : les travaux d'aménagement des Berges de la Seine, qui ont fait l'objet d'une attribution au tout début janvier 2026 (275 000 €).

La forte baisse de ce chapitre résulte du report de la réalisation du projet de réaménagement de l'école élémentaire Jules Ferry.

Recettes d'investissement

Imputation	Libellé	BP 2026
021	Virement de la section de fonctionnement	325 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	351 400,00 €
041	Opérations patrimoniales	60 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	168 200,00 €
13	Subventions d'investissement	705 963,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	600 000,00 €
total RI		2 210 563,00 €

• Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) 168 200,00 € (évolution -83,9%)

La très forte baisse de ce chapitre est liée au calendrier du budget 2026. En effet, c'est sur celui-ci qu'est comptabilisée l'affectation en section d'investissement d'une partie du résultat de fonctionnement constatée l'année précédente.

Ce chapitre fera donc vraisemblablement l'objet d'une hausse importante au moment du vote du budget supplémentaire.

• Subventions d'investissement (chapitre 13)	705 963,00 € (évolution - 49,3%)
---	---

Ce chapitre est attendu naturellement en baisse, car il comptabilise l'ensemble des subventions notifiées notamment pour la réalisation du complexe Léo Lagrange, de la Maison de santé et de l'aménagement des berges de la Seine, dont une grande partie a été perçue en 2025.

Les ouvertures de crédits correspondent aux sommes qui restent à percevoir :

- Pour ce qui concerne la Maison de santé :
 - 200 000 € de la Région Normandie, perçus en janvier 2026 ;
 - 200 000 € du Département de l'Eure, en cours de versement ;
 - 218 028 € du FEDER (crédits européens) ;
- Pour ce qui concerne les Berges de la Seine :
 - 75 000 € de la Région Normandie, identifiés au Contrat de territoire ;
 - Une demande de subvention a été déposée auprès de l'Etat et est en cours d'instruction ;
- Pour ce qui concerne le lavoir de la rue du Gavouet :
 - 6 000 € de Seine Normandie Agglomération ;
 - 6 935 € de l'Etat.

Ces subventions ayant été notifiées et restant à percevoir seront inscrites sous forme de restes à réaliser au budget supplémentaire, qui se substitueront aux ouvertures de crédits 2026.

• Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)	600 000,00 € (évolution +50%)
--	--------------------------------------

Nous prévoyons une ouverture de crédits à hauteur de 600 000 € sur ce chapitre qui comptabilise le recours à l'emprunt.

L'équipe municipale actuelle s'engage à ne pas mobiliser ce chapitre avant les élections des 15 et 22 mars 2026. Aussi, la future équipe municipale aura le loisir de décider, au moment du vote du budget supplémentaire, de confirmer l'inscription d'un nouvel emprunt ou de la supprimer à la faveur de l'intégration des résultats de l'exercice 2025.